

FORMATION COMPLEMENTAIRE SANTE

PRESENTATION CERTIFICAT

SANTE ACTIVITE PHYSIQUE SOUS PRESCRIPTION MEDICALE



Fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois
Délégation ministérielle Jeunesse et Sports (arrêté du 7 avril 2022)
Institut de Formation et de Recherche des AEMC
27 rue Claude Decaen - 75012 PARIS
• Siret 383934197 • ape 9312Z
T e l : 0 1 4 0 2 6 9 4 5 5 – formation@faemc.fr - www.ffaemc.fr

L'Institut de formation et de recherches et arts énergétiques et martiaux chinois

Parce qu'elle sait que la qualité de la transmission est le meilleur garant du développement des AEMC dans le respect de leur diversité et de leur subtile profondeur, depuis sa création, en 1989, la FFAEMC, a toujours mis la formation des enseignants et des professeurs au centre de ses activités.

La FFAEMC a conçu et mis en œuvre,

➤ **Les premiers diplômes professionnels des Arts Energétiques et Martiaux Chinois,**

➤ Les seuls diplômes autorisant l'enseignement professionnel des AEMC en France.

Un réseau de plus de 3000 enseignants diplômés au sein de la fédération transmet déjà avec passion et expertise, dans toutes les régions de France.

L'IFRAEMC développe l'offre de formation et s'adapte au nouvel environnement d'apprentissage

La FFAEMC confie à son organisme de formation, l'**IFRAEMC, Institut de Formation et de Recherche des AEMC**, les missions de développement de la formation.

La reconnaissance de nos arts, les recherches mises à jour sur les bienfaits de nos pratiques suscitent aujourd'hui un grand intérêt chez tous les acteurs de la santé et du lien social. Ce mouvement massif vers nos pratiques AEMC de tous les publics, des organismes et des institutions mais aussi les sollicitations de publics spécifiques sont autant de besoins et d'environnements auxquels l'IFRAEMC souhaite répondre en proposant une offre de formation complète et diversifiée en matière de **santé, de bien-être, de cohésion sociale**.

L'IFRAEMC développe ses actions vers toutes les composantes de nos arts, santé, bien-être, activité physique et sportive, liens sociaux, éducatifs et intergénérationnels ; et tous les publics enfants et adultes, seniors, personnes vivant avec un handicap ou traversant une maladie... sportifs ou pas.

La formation Santé

Pour permettre aux enseignants d'accueillir cette diversité des publics, l'**IFRAEMC** propose une **offre de spécialisations** dont certaines conduisent à l'obtention de **Certificats de Formation Complémentaire**.

Pour répondre aux projets de formation SANTE, l'**IFRAEMC** programme trois modules permettant l'obtention du **CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE SANTE - Activité physique adaptée sous prescription médicale – APPM**. (La certification peut être acquise lorsque les 3 modules ont été suivis et les évaluations validées)

➤ **SANTE AEMC** : formation fondamentale pour tous les enseignants acteurs inscrivant leur pratique dans un projet santé, dans leur cours ou dans une structure de santé.

Cette formation se compose de trois modules

Module ACP : Les AEMC, Accueillir dans les Cours et accompagner des Personnes dans leur pratique à objectif santé

Module IIPM : Les AEMC, Intervenir en Institution sous Prescription Médicale - Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux public, nouvelles relations

Module ALD : Les AEMC, thérapies complémentaires dans les affections de longue durée « Alzheimer, Parkinson, affections cardiaques, cancer... »

Public :

La formation SANTE AEMC s'adresse à tous les enseignants AEMC diplômés (Certificat de Moniteur bénévole à minima), professeurs et moniteurs diplômés FFAEMC ou en cours de formation FFAEMC (il est impératif d'être entré dans un cursus de formation).

Objectifs de la formation :

- **Acquérir des compétences adaptées aux publics sport santé/sport sur ordonnance**

La formation dispense des connaissances et compétences complémentaires vous permettant :

- d'accueillir dans vos cours des personnes fragilisées (personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'une ALD, public senior...)
- d'intervenir dans des institutions de santé ou structures d'accueil senior
- d'intervenir sur prescription médicale
- **Pour obtenir une qualification reconnue par le ministère de la Santé et des sports autorisant l'intervention dans le cadre de l'Activité Physique Adaptée sur Prescription Médicale**

Qualification reconnue par l'état

➤ par arrêté du 08 novembre 2018 comme certification complémentaire de notre diplôme fédéral Certificat de Moniteur bénévole, CMB AEMC.

www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/11/8/SPOV1830504A/jo/texte

L'encadrement des activités physiques adaptées sur prescription médicale (APPM) est précisé par le décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Prérogatives

Selon vos diplômes, les prérogatives d'encadrement sont étendues

❖ aux personnes atteintes d'une ALD, ne présentant pas de limitations fonctionnelles ou présentant des limitations fonctionnelles minimales pour les enseignants bénévoles titulaires d'un CMB + CS AEMC

❖ à toute intervention santé pour les titulaires de diplômes d'éducateurs sportifs (Brevet fédéral homologué NEIJA AMCI (BP AMCI) et anciens BE kungfu, actuels DEJEPS AMCI, AEC, AMCX) ; ils sont habilités de plein droit à intervenir dans le cadre de l'APPM (annexe 4 du décret).

La formation :

Volume horaire : 42h

Formateurs : cadres experts FFAEMC et médecins. Nos formateurs sont pressentis pour leur expertise reconnue dans les AEMC et dans les domaines d'intervention.

L'IFRAEMC propose 3 modules de formation de 14 heures chacun.

La formation prépare aux certifications pour l'obtention du Certificat SANTE AEMC pour les enseignants titulaires à minima d'un CMB AEMC

**L'IFRAEMC propose 3 modules de formation complémentaires ouvrant à la certification
Activité physique adaptée sur prescription médicale - APPM.**

La certification SANTE Activité physique adaptée sur prescription médicale- APPM peut être acquise lorsque les 3 modules ont été suivis et les certifications ci-dessous validées.

La certification comprend deux épreuves : Une épreuve d'expression écrite (dossier) et une épreuve d'expression orale (entretien de 30 min maximum)

•Epreuve d'évaluation des connaissances (1 heure réglementaire) - 100% à distance

Suite à la formation réalisée en présentiel ou en distanciel, une épreuve écrite d'une durée d'une heure consiste à répondre à un questionnaire de connaissances générales (Questions à Choix Multiples + 2/3 réponses rédigées). Cette épreuve est proposée à distance.

Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à utiliser ses connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique adaptée sur prescription médicale APPM.

• Epreuve d'expression écrite – Rédaction du dossier et Entretien

Rédaction du dossier :

Le candidat élabore un dossier individuel présentant les éléments descriptifs d'un **projet réalisé ou envisagé** de cycle complet d'activités(s) adaptée(s) en adéquation avec les objectifs poursuivis.

Dans ce dossier, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à adapter sa programmation à travers la conception d'un document de 5 pages minimum. Il est transmis dans un délai conseillé de 2 mois maximum après la fin de la formation réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le dossier présente un programme ou cycle de séances adaptées, prenant en compte une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP) pour un public en ALD choisi par le candidat (au sens large de « difficultés de santé » ; cela peut être groupe de seniors très âgés).

Ce programme ou cycle doit prendre en compte et présenter :

- **Des tests d'évaluation de la condition physique initiale ;**
- **Une démarche d'activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive (RASP) ;**
- **Une page du dossier sera réservée au plan d'organisation des secours concernant le lieu de pratique des séances.**

- **Epreuve orale :**

L'épreuve d'une durée de **30 minutes maximum consiste à soutenir le dossier (10 minutes d'exposé suivi de 20 minutes maximum d'entretien avec le jury)** permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir et présenter un cycle complet adapté à des pratiquants atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) dans le cadre d'une prescription médicale ou dossier senior.

Après délibération, le jury valide l'obtention de la certification.

- **Rattrapage :**

En cas de non-validation du QCM ou/et de l'épreuve orale, une session de rattrapage est mise en place pour chacune des 2 épreuves.

Le candidat repasse l'ensemble des épreuves non acquises.

Si le QCM a été précédemment validé, il ne repasse que l'entretien de soutenance de projet, tel que défini dans l'épreuve.

Après réception de sa réinscription à(aux) épreuve(s) de certification à repasser, l'IFRAEMC propose des dates de rattrapage au candidat qui sera a priori réalisé à 100% en format distanciel.

Programme et contenus :

NOMS DES MODULES	OBJECTIFS	CONTENUS
Module ACP - Les AEMC, Accueillir dans les Cours et accompagner des Personnes dans leur pratique à objectif santé Ancien Santé 1	➤ Intégrer des personnes en recherche de guérison ou amélioration d'une pathologie, dans le cadre de vos cours collectifs ➤ Utiliser la pratique du Qi Gong, Taïchi Chuan ou Kung Fu en tant que thérapie complémentaire et moyen de réinsertion physique et psychologique dans le champ de la vie quotidienne. ➤ Accueillir et accompagner leur pratique, dans la justesse de notre positionnement d'enseignant, ... ➤ Adapter la pédagogie à chacun	● Références : OMS, INSERM, ACAD MEDECINE, MEDICOSPORT ● Les lois décrets arrêtés successifs, impact par diplôme. ● Les partenaires et réseaux : PNSSRBE, ARS, DRJS, Mutuelles, plateformes locales. ● La certification APAPM. ● Déontologie professionnelle ● Être capable de se situer et répondre à un questionnement ● Adapter sa pédagogie : savoir accueillir et adapter sa programmation et mise en œuvre
Module ALD - Les AEMC, thérapies complémentaires dans les Affections de Longue Durée « Alzheimer, Parkinson, affections cardiaques, cancer, ... » Ancien Santé 2	➤ Connaître les ALD ➤ Adapter sa pédagogie aux personnes atteintes d'une ALD ➤ Evaluer et valoriser la pratique	● Lecture de l'anatomie et de la physiologie ● Repères essentiels pour mieux appréhender les pathologies lourdes, neurologiques, cardiaques, ou cancer ● Les principaux tableaux cliniques ● Les éventuelles complications et tableaux urgents pouvant se présenter lors d'une séance de pratique ● Principales études cliniques évaluant l'effet des aemc dans ces pathologies connaître les principales ald (7 heures) ● Les tests d'évaluation classiques, et bilans ● Réaliser une évaluation bio-psycho-sociale ● Adapter sa pédagogie aux personnes atteintes d'une ALD
Module IIPM - Les AEMC, Intervenir en Institutions sous Prescription Médicale - Nouveaux cadres réglementaires, nouveaux public, nouvelles relations » Ancien Santé 3	➤ Appréhender les institutions santé et les équipes médicales ➤ Connaître le cadre juridique ➤ Appréhender la place des thérapies complémentaires ➤ Adapter l'encadrement et la pédagogie aux publics, patients ou soignants	● Identifier les différents types d'institutions ● Identifier les différentes parties prenantes lorsque l'on intervient en institution ● Appréhender les interactions avec l'équipe médicale / institutionnelle ● Prévoir les aspects organisationnels ● Appréhender des adaptations pédagogiques simples ● Complément juridique : le droit des usagers, les droits de la personne, le secret professionnel, l'information du patient ● La place des thérapies complémentaires, les 3 niveaux de prévention etc... ● La place des Affections Longue Durée dans la société et les politiques de santé. ● Adaptations pédagogiques en institutions

L'Ifraemc met tout en œuvre pour rendre la formation accessible à tous. Dès les 1ers échanges, nous proposons pour toute personne en situation de handicap un entretien pour prendre connaissance des spécificités du handicap afin de déterminer les éventuels aménagements ou disposition à mettre en place avec nos partenaires.

Des solutions sont proposées pour chaque situation – aménagement des temps d'examens, aménagement des épreuves d'examens ATT, CMB, CQP MAM.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter notre référente formation handicap de l'organisme de formation à formation@faemc.fr et au 01 40 26 74 00

Dates de formation 2026 :

- Module ACP : 24 et 25 Janvier 2026

Horaires : Samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h – Dimanche : 9h-13h / 14h-17h (Durée : 14 heures)

Lieu : 100% à distance

- Module IIPM : 7 et 8 mars 2026

Horaires: Samedi : 9h30-13h30 / 14h30 16h 30 – Dimanche : 9h-13h / 14h-16h (Durée : 14 heures dont 2 heures de FOAD)

Lieu : Association La Camillienne – 12 rue des Meuniers – 75012 Paris

- Module ALD : 18 et 19 avril 2026

Horaires: Samedi : 9h30-12h30 / 14h-18h – Dimanche : 9h-13h / 14h-17h (Durée : 14h)

Lieu : 100% à distance

Coût de la formation : 764€ le prix inclus les trois modules (ALD, ACP,IIPM), frais d'inscriptions et d'examens (licence FFAEMC en cours obligatoire)

CONTACT

Chargé de formation

Cyril Hévin

Administration formation IFRAEMC

Aissata DAFF

Tél : 01 40 26 94 55

Courriel : formation@faemc.fr

Nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter tous conseils utiles sur le choix de votre formation et sur votre entrée dans un parcours.